

# Sarkozy et Hollande : retour sur la forfaiture du traité de Lisbonne



Face à la redoutable menace Zemmour, des esprits sagaces sont allés chercher l'un des Sages de la V<sup>e</sup> République et c'est ainsi que l'on a vu réapparaître le très agité Nicolas Sarkozy sur CNews. Les Français sont tellement naïfs qu'il leur fallait les conseils et avis d'un homme, parcimonieusement condamné à trois ans de prison dont un ferme, pour corruption et trafic d'influences, et un an de prison ferme pour financement illégal de sa campagne pour la présidentielle 2012, dans le cadre de l'affaire Bygmalion... Évidemment, il a fait appel.

Quelques jours plus tôt, d'autres propagandistes prudents étaient allés quérir l'avis de son successeur, François Hollande, afin de nous éclairer sur le même péril.

Si les médias nous présentent toujours ces deux hommes comme très opposés, il faut savoir qu'ils sont en fait complices de la même forfaiture à l'endroit du peuple français, à savoir la

signature du traité de Lisbonne !

À cette fin, il leur fallut l'aide de nombreux traîtres pour nous imposer cette impardonnable infamie, dont nous subissons, plus que jamais, les effets dévastateurs.

Revenons-en au mécanisme et à la chronologie de cette ignoble forfaiture, qu'il convient de se remémorer en détail, afin de bien savoir qui a fait quoi et situer, très précisément, ceux de nos ennemis toujours en lice.

Si Macron n'en invente pas une autre pour nous priver d'élections, en juin 2022 adviendront les législatives ; vous croiserez donc sur les listes, en lien et ci-dessous, les patronymes de politicards toujours sangsues de la République, dont deux ministres actuels : Jacqueline Gourault et Annick Girardin...

Donc, le 29 mai 2005, à 55 %, les Français avaient rejeté le Traité constitutionnel européen, visant à lui confisquer sa souveraineté sur le territoire national.

Lors de sa campagne pour la présidentielle de 2007, Sarkozy annonça qu'il renégocierait un traité avec les partenaires européens. Il fut élu avec un score de 53 % des suffrages exprimés, c'est-à-dire inférieur à celui obtenu par le non en 2005. Le nouveau Président disposait donc d'un mandat pour un programme incluant la renégociation du traité. Pour que « le traité de Lisbonne » soit ratifié par la représentation nationale, une révision constitutionnelle préalable était nécessaire, ce qui impliquait une décision des deux chambres réunies en Congrès avec une ratification entérinée par les trois cinquièmes des parlementaires français. Puis ratifié par les deux chambres à la majorité simple.

On peut tout à fait considérer que Nicolas Sarkozy s'est livré à un tour de passe-passe, une magouille qu'il put mener à bien avec l'appui de la duplicité de François Hollande.

Réuni le 4 février 2008 en Congrès à Versailles, le Parlement a approuvé la révision constitutionnelle : 560 parlementaires ont voté pour, 181 contre et 152 se sont abstenus.

L'analyse de ce scrutin montre que les socialistes se sont massivement abstenus (94 voix), ce qui abaissait mécaniquement le chiffre de la majorité des trois cinquièmes nécessaires.

Nombre de votants : 893, nombre de suffrages exprimés : 741, majorité des trois cinquièmes requis : 445. Résultat du scrutin : pour l'adoption : 560, contre : 181.

94 députés et 49 sénateurs socialistes se sont donc abstenus soit 143 abstentions socialistes. Si ceux-là avaient voté contre, ce qui était la seule façon de respecter la décision du peuple du 29 mai 2005, la majorité requise serait alors montée à 530. 32 parlementaires socialistes ont voté pour. Ce qui aurait ramené le nombre de voix pour l'adoption à... 528, soit en dessous de l'exigence des trois cinquièmes.

Le 7 février suivant, l'Assemblée nationale a ratifié le traité. Les 17 députés socialistes ayant approuvé la révision constitutionnelle se sont retrouvés 121 pour approuver le traité !

Le 7 février suivant, le Sénat procéda lui aussi à la ratification, les 15 sénateurs socialistes ayant voté la révision constitutionnelle se retrouvent trois jours plus tard, 66...

<https://www.senat.fr/scrutin-public/2007/scr2007-85.html>

Voter contre la réforme constitutionnelle pour approuver quelques heures plus tard le traité de Lisbonne, il fallait oser !

Parmi ces innombrables traîtres, n'oubliez pas qu'il en est deux que nous entretenons, fastueusement et à vie, pour les remercier de l'ensemble de leurs prébendes, collusions et

trahisons.

### **Mitrophane Crapoussin**

Quelques-uns des parlementaires ayant voté le traité de Lisbonne

Gérard Collomb

Gérard Larcher

Benoist Apparu

Brigitte Barrèges

François Baroin,

Valérie Boyer

François Grosdidier

Jean Léonetti

Hervé Mariton

Renaud Muselier

Jack Lang

Manuel Valls

Philippe Vigier

Hubert Falco

Jean-Claude Gaudin

Jean-Pierre Raffarin

Robert Badinter

Jean-Pierre Sueur

Philippe Gosselin

Jean-Charles Cambadélis

François Pupponi

Marisol Touraine

yves Cochet

François de Rugy

David Assouline

Georges Tron et Jérôme Cahuzac...